



MEMO 2018-2020

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE STAV

**SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE
L'AGRONOMIE ET DU VIVANT**

Agronomie – Alimentation – Environnement – Territoires

Espaces d'Initiative Locale au Valentin :

Technologie de la Production Agricole
ou
Transformation Alimentaire

Sommaire

I. PRESENTATION GENERALE	3
II. ORGANISATION EN MODULES ET EVALUATION.....	4
1) Présentation des modules.....	4
Objectif 3 : comprendre et expérimenter les technologies de transformation et les techniques de contrôle.....	15
2) RECAPITULATIF DES EVALUATIONS DU BAC STAV – CCF (NOTES OBTENUES) ET EPREUVES TERMINALES.....	17
3) PLAN D’EVALUATION PREVISIONNEL CCF	18
III. MODULE DE SPECIALITE (M9 - EIL)	19
1) Les particularités du baccalauréat STAV : un module technologique M9 incluant un stage individuel professionnel .	19
2) Fiche signalétique de l’entreprise de stage	24
3) Calendrier.....	26
4) Evaluation : l’épreuve E9.....	27
IV. PRINCIPALES DATES À RETENIR.....	32

I. PRESENTATION GENERALE

Le baccalauréat STAV fait partie des baccalauréats technologiques.

Le bac technologique prépare davantage à la poursuite d'études qu'à l'emploi immédiat. La grande majorité des bacheliers se dirigent vers l'enseignement supérieur, essentiellement vers des études de techniciens supérieurs (BTSA, BTS et DUT), bien adaptées à leur formation technologique, et éventuellement vers des licences professionnelles et au-delà.

Ce baccalauréat requiert donc une formation complète, préparant au mieux à une poursuite d'étude dans des domaines variés, pas spécifiquement agricoles.

La réussite de l'élève de STAV nécessite un investissement personnel important, dans tous les domaines de la formation.

Le bac STAV est organisé en 9 modules, détaillés ci-après. Chaque module peut comporter plusieurs matières, avec un objectif commun.

Le dernier module, M9, est le module de spécialité, aussi appelé EIL, Espace d'Initiative Locale. Au Valentin, il peut s'agir des technologies de la production agricole, ou de la transformation alimentaire.

Le bac STAV comprend aussi différents stages :

- Stages collectifs :
 - o Stage territoire (une semaine en début de première)
 - o Stage EIL ou M9, lié à la spécialité (2.5 jours en début de première et 2.5 jours en début de terminale)
 - o Stage santé et développement durable (par journée en 1^{ère} et terminale)
- Stage individuel, lié au module technologique M9 (5 semaines)

Le baccalauréat s'obtient :

- en Contrôle en Cours de Formation (CCF), avec 15 CCF, comptant pour 40 % du bac, épreuves ayant lieu en 1^{ère} et en terminale
- en Epreuves Terminales, en fin de 1^{ère} pour le français, et en fin de terminale.

Qu'est-ce qu'un CCF ?

C'est une **épreuve d'examen**, qui se déroule dans l'établissement, avec vos enseignants. Chaque CCF concerne un module, et dans un même CCF, plusieurs disciplines du module peuvent être évaluées. Quelques soient les formes d'enseignement (cours, TP, sorties terrain, séances de pluridisciplinarité), tous les contenus des modules peuvent faire l'objet d'une évaluation.

Vous avez bien lu que le CCF est un EXAMEN !

A ce titre, aucune absence ne pourra être acceptée, et il vous appartient de vous organiser pour ne pas prendre de RDV médicaux ou autres, à l'approche des périodes de CCF. Le calendrier prévisionnel de ces épreuves vous est communiqué à la rentrée, et les dates sont précisées au moins 15 jours à l'avance.

Les seules absences tolérées qui donnent lieu à un CCF de rattrapage, sont les absences pour « empêchement de force majeure » (accident grave, décès, ...) ou raison médicale urgente JUSTIFIEE PAR UN CERTIFICAT MEDICAL DANS LES 48 HEURES !

Une absence injustifiée donnera lieu à l'attribution de la note 0 à ce CCF.

De même, toute fraude constatée aura les mêmes conséquences qu'une fraude aux épreuves du baccalauréat.

Les élèves en STAV peuvent présenter des **épreuves facultatives** au baccalauréat :

- **sport** : rugby ou basket, exclusivement en participant à la section correspondante,
- **engagement citoyen** : épreuve visant à valoriser l'engagement citoyen des candidats. Cet engagement doit dépasser l'implication ponctuelle dans un projet, une activité ou une cause, et s'inscrit dans une démarche d'engagement concrète. Il repose sur des valeurs fortes de respect des droits individuels et collectifs dans le respect des valeurs de la République et permet le développement d'actions au bénéfice d'autrui et/ou de l'environnement. L'épreuve au baccalauréat est orale et s'appuie sur la présentation d'un support.

Ces épreuves facultatives ont un coefficient 1, et seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte.

II. ORGANISATION EN MODULES ET EVALUATION

1) Présentation des modules

En baccalauréat technologique STAV, l'enseignement est organisé en modules, dont la plupart sont pluridisciplinaires.

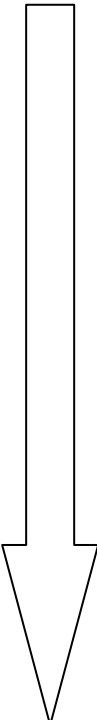
Les fiches suivantes présentent, pour chaque module, les disciplines concernées, les objectifs visés, et le mode d'évaluation, sous la forme de CCF et/ou épreuves terminales.

Cette organisation est nouvelle pour les élèves, et demande une certaine rigueur dans le classement des cours.

Module M 1 – LA LANGUE FRANÇAISE, LITTÉRATURES ET AUTRES MODES D'EXPRESSION ARTISTIQUES

Les disciplines :

- | | |
|------------------------------------|-------|
| - Français | 124 h |
| - Education Socio Culturelle (ESC) | 31 h |



Objectif 1 : Maîtriser la pratique des discours pour analyser et comparer des textes et des images

Objectif 2 : Acquérir la maîtrise des genres et des formes de l'argumentation

Objectif 3 : Construire et partager une culture littéraire et artistique

Objectif général :

Mobiliser sa culture littéraire et artistique pour affirmer son sens critique et esthétique dans le monde d'aujourd'hui

Evaluation par l'épreuve E 1 : la langue française, littératures et autres modes d'expression artistiques

- Contrôles en Cours de Formation (CCF) : un CCF oral de 20 minutes en terminale, comportant du français et de l'ESC (coefficient 1)
- **Epreuve anticipée écrite de 3 heures en fin de première (coefficient 3)**

Module M 2 – LANGUES ET CULTURES ETRANGERES

Les disciplines :

- | | |
|--------------------|-------|
| - Langue vivante 1 | 124 h |
| - Langue vivante 2 | 93 h |



Objectif 1 : Comprendre la langue orale

Objectif 2 : S'exprimer à l'oral en continu

Objectif 3 : S'exprimer à l'oral en interaction

Objectif 4 : Comprendre la langue écrite

Objectif 5 : S'exprimer par écrit

Objectif général :

Communiquer en langue étrangère LV1 et LV 2, oralement et par écrit, développer une culture générale ouverte sur le monde, acquérir les bases d'une langue scientifique et technique dans les domaines qui structurent le baccalauréat technologique.

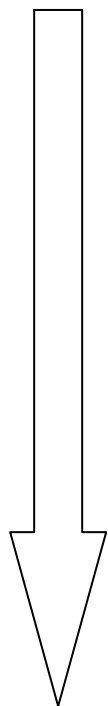
Evaluation par l'épreuve E 2 : connaissance et pratique d'une langue étrangère

- Contrôles en Cours de Formation (CCF) : 2 CCF (coefficient 1)
 - CCF 1 : LV1, écrit 2 heures
 - CCF 2 : LV2, écrit 2 heures
- **Epreuves terminales orales de 20 minutes : une épreuve pour la LV1, coefficient 1, et une épreuve pour la LV2, coefficient 1**

Module M 3 – MOTRICITE, SANTE ET SOCIALISATION PAR LA PRATIQUE DES ACTIVITES SPORTIVES, PHYSIQUES ET ARTISITIKUES

La discipline : Education Physique et Sportive

155 h



Objectif 1 : Développer ses ressources et son intelligence motrice, s'adapter à un environnement variable par la diversité des activités physiques, sportives et artistiques

Objectif 2 : Mobiliser ses connaissances, gérer sa vie physique et sociale en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité

Objectif 3 : Accéder au patrimoine culturel des activités physiques, sportives et artistiques

Objectif général :

Se former, par la pratique scolaire diversifiée des activités physiques, sportives et artistiques, pour devenir un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué.

Evaluation par l'épreuve E 3 : Education Physique et Sportive

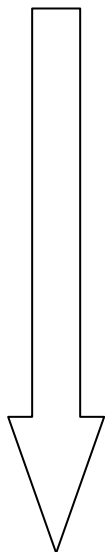
- Contrôles en Cours de Formation (CCF) : 3 CCF (coefficient 3)
 - CCF 1 : pratique (coef. 1)
 - CCF 2 : pratique (coef. 1)
 - CCF 3 : pratique (coef. 1)

- **Pas d'épreuve terminale**

Module M 4 – MATHEMATIQUES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIQUE ET DU MULTIMEDIA (TIM)

Les disciplines :

- | | |
|---|-------|
| - Technologies de l'Informatique et du Multimédia (TIM) | 31 h |
| - Mathématiques | 155 h |



Objectif en informatique : Mettre en œuvre, de façon raisonnée et citoyenne, les outils informatiques pour acquérir, traiter, représenter et communiquer les informations.

Objectif en mathématiques : Mobiliser des concepts et des raisonnements mathématiques pour résoudre des problèmes, dans des champs d'application divers.

Objectif général :

Mobiliser des éléments d'une culture mathématique et appréhender les principaux concepts et savoir-faire en technologie de l'informatique et du multimédia, adaptés aux traitements de situations issues de domaines variés, notamment scientifiques et technologiques.

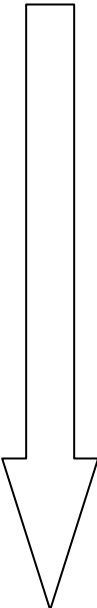
Evaluation par l'épreuve E 4 : Mathématiques et TIM

- Contrôles en Cours de Formation (CCF) : 1 CCF, pratique, 2 heures (coef. 1)
- **Epreuve terminale de mathématiques, écrit 2 heures (coefficient 3)**

Module M 5 – L’HOMME, LE MONDE CONTEMPORAIN ET LA CITOYENNETE

Les disciplines :

- Education Socioculturelle	46.5 h
- Philosophie	62 h
- Histoire – géographie	88 h



Objectif 1 : Etudier l’histoire et la géographie du monde contemporain

Objectif 2 : Appréhender les dimensions culturelles de l’environnement social

Objectif 3 : Construire une culture philosophique pour interroger les faits et les idées du monde contemporain

Objectif général :

Acquérir des connaissances issues des sciences humaines pour analyser des faits, des opinions, et des idées qui ont marqué, et marquent le monde, et élaborer une réflexion critique.

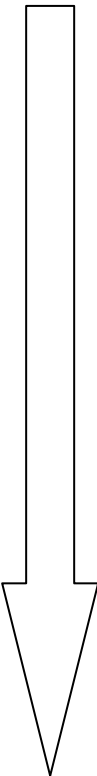
Evaluation par l’épreuve E 5 : Philosophie

- Contrôles en Cours de Formation (CCF) : 1 CCF d’ESC, écrit ou oral, coefficient 1
- Epreuves terminales :
 - écrit de 2 heures de philosophie, coefficient 1
 - écrit de 2 heures d’histoire géographie, coefficient 2

M 6 –TERRITOIRE ET SOCIETE

Les disciplines :

- Histoire - Géographie (HG) 20.5 h
- Sciences Economiques et Sociales et de Gestion (SESG) 77.5 h



Objectif 1 : Comprendre les logiques d'organisation et de hiérarchisation des territoires (France et Europe).

Objectif 2 : Prendre en compte les dimensions économiques et sociales de la société contemporaine.

Objectif 3 : Analyser les dynamiques des territoires ruraux

Objectif 4 : Analyser le fonctionnement des organisations dans leur territoire

Objectif :

Identifier les enjeux géographiques, économiques et sociaux liés à la place du monde rural dans la société contemporaine

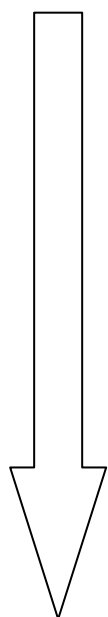
Evaluation par l'épreuve E 6 : Sciences humaines

- 1 Contrôle en Cours de Formation (CCF) basé sur 2 des 5 disciplines présentes au cours du stage territoire (ESC, HG, SESG, STA (Sciences et Technologies de l'Agronomie, TIM), écrit ou oral, coef. 1
- **Epreuve terminale de SESG, écrit de 2 heures (coefficient 2)**

M 7-1 – LE FAIT ALIMENTAIRE, BIOLOGIE, ALIMENTATION ET SANTE

Les disciplines :

- SESG	15.5 h
- ESC	15.5 h
- STA	31 h
- Bio Eco	77.5 h



Objectif 1 : Identifier les pratiques et les enjeux sociaux, économiques et culturels liés à l'alimentation humaine

Objectif 2 : Présenter les principaux produits agricoles et analyser l'articulation des processus à l'origine d'un produit alimentaire de qualité

Objectif 3 : Comprendre la nutrition humaine et les impacts de l'alimentation sur la santé

Objectif général :

Appréhender l'alimentation humaine comme un fait social complexe et envisager ses dimensions socioéconomique, culturelle, biologique, sanitaire et technologique.

Evaluation par l'épreuve E 7 :

- 1 Contrôle en Cours de Formation : 2 disciplines parmi les 4 (ESC, HG, SESG, STA), écrit ou oral, coefficient 1

M 7-2 – GESTION DU VIVANT ET DES RESSOURCES

Les disciplines :

- Biologie Ecologie	77.5 h
- STA	77.5 h
- STE	15.5 h



Objectif 1 : analyser le fonctionnement des écosystèmes

Objectif 2 : étudier l'évolution des écosystèmes gérés

Objectif 3 : identifier les principaux enjeux liés au vivant et à la gestion des ressources

Objectif général :

Acquérir des connaissances et des méthodes permettant une approche de la gestion du vivant et des ressources dans une perspective de durabilité.

Evaluation par l'épreuve E 7 : Sciences du Vivant

• CCF :

- 1 CCF en terminale, STA et biologie, pratique et écrit, coef. 1
- 1 CCF en terminale, philo et STA ou biologie écologie, écrit 2 heures ou oral 20 min, coef. 1

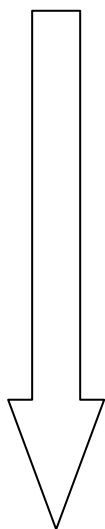
• Epreuve terminale : écrit de 2 heures de biologie écologie, coef. 4

M 8 – MATIERE ET ENERGIE DANS LES SYSTEMES

La discipline :

- Physique Chimie

139.5 h



Objectif 1 : acquérir des compétences de chimie sur les solutions aqueuses, les biomolécules, et leurs transformations chimiques.

Objectif 2 : appréhender la notion d'énergie au travers de l'étude de ses différentes formes, de son stockage, de ses transformations mutuelles, et des transferts énergétiques.

Objectif général :

Mobiliser des savoirs et des savoir-faire scientifiques afin d'appréhender les processus du vivant et de comprendre les enjeux énergétiques.

Evaluation par l'épreuve E 8 : Sciences de la matière

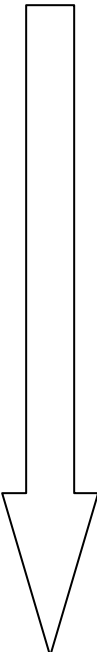
- 1 Contrôle en Cours de Formation, physique chimie, pratique, coefficient 1
- **Epreuve terminale de physique chimie, écrit de 2 heures, coefficient 2**

M 9 – ESPACE D'INITIATIVE LOCALE (**MODULE TECHNIQUE**)

Domaine technologique : technologies de la production agricole

Les disciplines :

- Agronomie :	62 h
- Zootechnie :	62 h
- Equipement :	31 h
- SESG	15.5 h
- Sciences et Techniques Professionnelles	15.5 h



Objectif 1 : Observer et analyser une activité de production de biens ou de services dans un territoire

Objectif 2 : identifier la logique et les déterminants des techniques mises en œuvre dans un processus de production

Objectif 3 : **réaliser une analyse comparative de manières de produire, à partir de situations vécues ou observées**

Objectif général :

Mettre en évidence la logique et les déterminants des techniques et des pratiques mises en œuvre dans une activité de production agricole

Evaluation par l'épreuve E 9 : Technologies (coefficient 8)

- Contrôles en Cours de Formation : 2 CCF
 - CCF 1 : en fin de première, écrit, oral ou pratique, coefficient 1.5
 - CCF 2 en fin de terminale, écrit, oral ou pratique, coefficient 1.5
- **Epreuve terminale sous la forme d'un oral de 30 minutes basé sur le stage et la rédaction d'un dossier technologique (coefficient 5), voir informations complémentaires page 18**

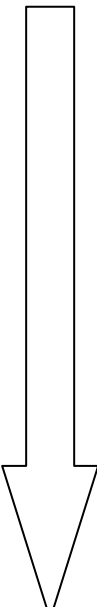
Matériel : bottes et combinaison ou vêtement de travail.

M 9 – ESPACE D'INITIATIVE LOCALE (**MODULE TECHNIQUE**)

Domaine technologique : transformation alimentaire

Les disciplines :

- | | |
|--|-------|
| - Génie alimentaire (GA/GI) : | 124 h |
| - Biochimie - microbiologie / physique | 62 h |



Objectif 1 : Identifier, observer et analyser une activité de transformation alimentaire dans un territoire

Objectif 2 : identifier et étudier les problématiques techniques, socioéconomiques et environnementales liées à la fabrication du produit choisi

Objectif 3 : comprendre et expérimenter les technologies de transformation et les techniques de contrôle

Stage Exemple d'activités

- Opérateur de fabrication en entreprise alimentaire, traiteur, cuisine collective, boulangerie (industrielle ou artisanat)...
- Opérateur de conditionnement
- Opérateur de contrôle produits (Matières premières, produits finis)

Matériel :

- bottes blanches ou chaussures blanches
- blouse ou pantalon et veste ou combinaison **blanche** (voir dans annuaire à pages jaunes / vêtement de travail)
-

Evaluation par l'épreuve E 9 : Technologies (coefficient 8)

- Contrôles en Cours de Formation : 2 CCF
 - CCF 1 : en fin de première oral ou pratique, coefficient 1.5
 - CCF 2 en fin de terminale, écrit, coefficient 1.5
- **Epreuve terminale sous la forme d'un oral de 30 minutes basé sur le stage et la rédaction d'un dossier technologique (coefficient 5), voir informations complémentaires p. 18**

Une particularité : la pluridisciplinarité.

En STAV, l'emploi du temps comprend des plages de pluridisciplinarité. Il s'agit de plages hebdomadaires de 2 heures en première, et 3 heures en terminale.

Ces séances visent à aborder des thèmes en lien avec les modules concernés, en bénéficiant d'un double éclairage selon les disciplines présentes.

L'enseignement qui y est dispensé fait partie intégrante du cours, et peut aussi faire l'objet d'évaluations.

Ces plages sont rattachées aux différents modules. Le classement du travail qui y a été réalisé doit se faire dans le module correspondant.

Un planning de pluridisciplinarité est fourni en début d'année, il est susceptible d'être modifié en cours d'année. Les élèves doivent veiller à consulter le planning, et prendre les cours ou équipements correspondants.

2) RECAPITULATIF DES EVALUATIONS DU BAC STAV – CCF (NOTES OBTENUES) ET EPREUVES TERMINALES

Epreuves et modules	Intitulé	CCF						Epreuves terminales			
		N° et note obtenue	Matières	Classe	Nature	Durée	Cœf	Classe	Nature	Durée	Cœf.
E 1 M 1	Langue française, littératures et autres modes d'expression artistique	CCF 1 :	Français ESC	Terminale	Oral individuel	20 min	1	Première	Ecrit français	3 h	3
E 2 M 2	Langues et cultures étrangères	CCF 1 :	LV 1	1 ^{ère} ou terminale	Ecrit	2 h	1	Terminale	Oral LV1	20 min	1
		CCF 2 :	LV 2	1 ^{ère} ou terminale	Ecrit	2 h	1	Terminale	Oral LV2	20 min	1
E 3 M 3	Education physique et sportive	CCF 1 :	EPS	Fin 1 ^{ère} ou terminale	Pratique		1				
		CCF 2 :		Terminale			1				
		CCF 3 :		Fin terminale			1				
E 4 M 4	Mathématiques et informatique	CCF 1 :	TIM	Fin 1 ^{ère}	Pratique info	2 h	1	Terminale	Ecrit math	2 h	3
E 5 M 5	L'homme, le monde contemporain et la citoyenneté	CCF 1 :	ESC	1 ^{ère} ou terminale	Ecrit ou oral		1	Terminale	Ecrit philo Ecrit HG	2 h 2 h	1 2
E 6 M 6	Territoire et société	CCF 1 :	2 parmi ESC, HG, SESG, STA, TIM	1 ^{ère} ou terminale	Ecrit ou oral		1	Terminale	Ecrit SESG	2 h	2
E 7 M 7-1 M 7-2	Le fait alimentaire Gestion du vivant et des ressources	CCF 1 :	2 parmi ESC, HG, SESG, STA	Première	Ecrit ou oral		1	Terminale	Ecrit biologie écologie	2 h	4
		CCF 2 :	STA bio-éco	Terminale	Pratique et écrit		1				
		CCF 3 :	Philo et bio ou STA	Terminale	Ecrit ou oral	2 h ou 20 min	1				
E 8 M 8	Matière et énergie dans les systèmes	CCF 1 :	Physique Chimie	Terminale	Pratique		1	Terminale	Ecrit physique Chimie	2 h	2
E 9 M 9	EIL	CCF 1 :	EIL	Fin 1 ^{ère}	Disciplines de l'EIL	1,5 h	1.5	Terminale	Orale	30 '	5
		CCF 2 :		Fin terminale		2 h	1.5				

3) PLAN D'EVALUATION PREVISIONNEL CCF

Ep.	Matières	sept	oct	nov	dec	janv	fev	mar	avr	mai	sept	Oct	nov	dec	jan	fev	mar	avr	mai	
E 1	Français ESC																			
E 2	LV 1 – LV 2																			
E 3	EPS																			
E 4	Informatique																			
E 5	ESC																			
E 6	2 parmi ESC, HG, SESG, STA, TIM																			
E 7	1 : 2 parmi SESG, ESC, HG, STA 2 : STA – bio 3 : Philo – bio ou STA																			
E 8	Physique, Chimie																			
E 9	Disciplines technologiques																			

LV : Langue Vivante
 SESG : Sciences Economiques et Sociales et de Gestion
 HG : Histoire Géographie

EPS : Education Physique et Sportive
 ESC : Education Socioculturelle
 STA : Sciences et Technologies de l'Agronomie

III. MODULE DE SPECIALITE (M9 - EIL)

1) Les particularités du baccalauréat STAV : un module technologique M9 incluant un stage individuel professionnel

Au cours de la scolarité du baccalauréat STAV, l'élève doit effectuer deux périodes de stage pratique dans une entreprise. Compte tenu de l'importance de ce stage dans la formation, ainsi que dans l'obtention du baccalauréat, il est nécessaire de rechercher dès l'entrée en première un lieu de stage adapté.

Le choix de l'entreprise support de stage est très important pour le bon déroulement du stage, et la bonne préparation à l'épreuve E 9 du baccalauréat (coefficient 5).

Le stage doit être choisi par le candidat de façon à lui permettre de disposer du temps, de l'encadrement et des supports indispensables.

De plus, des règles pédagogiques et administratives doivent être établies par convention et respectées.

Nature du stage individuel :

Il s'agit d'un stage professionnel intégré dans la scolarité, non rémunéré, régi par une convention de stage.

L'organisme accueillant le stagiaire doit être une entreprise.

Pour les élèves en transformation alimentaire, l'entreprise doit élaborer des produits finis à partir de matières premières agricoles.

Pour les élèves en production agricole, l'entreprise peut pratiquer des productions animales ou végétales, tant que ces activités sont conduites avec un objectif de production.

Cependant, nous recommandons d'éviter les structures suivantes :

- petites structures dont le gérant est pluriactif
- structures dont le gérant est proche de la retraite, sans reprise envisagée

La structure d'accueil doit être présentée aux enseignants techniques pour l'EIL, par le biais d'une fiche signalétique (document p 25). L'équipe enseignante se réserve le droit de valider le lieu de stage, afin de limiter les risques de mauvais choix de l'élève).

Durée : 5 semaines

Répartition des semaines :

- une à deux semaines fractionnées sur les vacances scolaires en cours de première
- trois à quatre semaines consécutives en fin de première s'achevant la deuxième semaine de juillet.

Objectifs généraux du stage :

La formation technologique, complétée par le stage, a pour but de faire acquérir les bases scientifiques, économiques et sociales d'un domaine technologique, mais aussi de rendre capable de conduire une réflexion sur les techniques pratiquées et leur utilisation.

Plus concrètement, le stage à pour objectif :

- d'observer/participer à des pratiques gestuelles en application des enseignements reçus
- d'apprendre à connaître la réalité de la vie professionnelle
- de comprendre le fonctionnement d'une entreprise et de conduire une réflexion sur les pratiques
- de dégager des connaissances et un travail permettant la rédaction d'un dossier technologique, et le bon déroulement de l'épreuve terminale E 9

Pour réaliser un bon stage, l'élève doit donc s'interroger sur :

- la composition, le fonctionnement de l'entreprise
- les différentes productions ou fabrications présentes, leur déroulement sur un cycle complet, les interactions entre elles. Cela impose d'interroger le maître de stage sur ses pratiques, y compris hors des périodes de stage
- les pratiques, leur place dans le cycle de production s'il y a lieu, la justification de leur mise en œuvre, les moyens utilisés, etc. ...
- les valeurs, quantités, résultats obtenus dans les principales productions et fabrications, et les enregistrer

En fin de stage, l'élève doit :

- avoir compris le fonctionnement global de l'entreprise sur l'année
- avoir enregistré et acquis des données / références techniques, principalement sur le thème sur lequel portera leur dossier technologique
- avoir déterminé avec son maître de stage, une question portant sur un processus de production ou de fabrication, à laquelle il répondra dans son dossier technologique
- disposer des informations lui permettant de répondre à cette question

Une visite réalisée par un des enseignants de l'équipe pédagogique aura lieu lors de la 2^{ème} partie du stage. L'enseignant s'assurera que la démarche permettant d'obtenir la question et de réaliser le dossier technologique est bien engagée.

Rôles du maître de stage :

- présenter l'entreprise et ses différentes activités, afin de permettre une bonne compréhension du fonctionnement de son exploitation

- diriger et encadrer l'élève dans les activités qui lui sont confiées au sein de l'entreprise.
- aider l'élève à identifier un thème et une question pour l'élaboration de son dossier technologique
- fournir les informations et les documents technico-économiques nécessaires à l'élaboration du dossier
- accompagner l'élève lors de l'élaboration de son dossier technologique, en aval du stage

Activités réalisées selon l'âge des élèves et aspects réglementaires :

Dispositions relatives aux mineurs effectuant des travaux réglementés

1/ Age du jeune

Au cours de cette période de formation en milieu professionnel, seul l'élève mineur d'au moins 15 ans, inscrit dans une formation conduisant à la délivrance d'un diplôme technologique, conformément aux dispositions des articles L.336-1 et L.337-1 du code de l'éducation combinées à celles des articles R.715-1-5, L.811-1, L.811-2, L.813-1, L.813-2, L.813-9 et R.813-42 du code rural et de la pêche maritime, peut être autorisé, dans les conditions prévues aux articles R.4153-38 à R.4153-45 du code du travail à utiliser les machines ou appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles D.4153-17 à D.4153-35 du code du travail.

2/ Procédure de dérogation

Avant toute affectation du jeune aux travaux interdits susceptibles de dérogation, une déclaration de dérogation pour l'unité de travail concernée, valable 3 ans à compter de la notification de l'accusé de réception de cette déclaration, aura été effectuée par le chef d'entreprise ou par le responsable de l'organisme d'accueil auprès de l'inspecteur du travail compétent géographiquement pour cette unité.

Pour les administrations de l'état et établissements publics relevant du décret n°2015-1583 du 3 décembre 2015, cette déclaration est effectuée par le responsable de l'organisme d'accueil auprès de l'inspecteur santé sécurité au travail compétent.

Pour les collectivités territoriales relevant du décret 2016-1070 du 3 août 2016, l'affectation de jeunes à des travaux interdits susceptibles de dérogation est possible sous réserve qu'une délibération ait été élaborée avec l'assistant ou le conseiller de prévention compétent.

Sans cette déclaration, il ne peut affecter un jeune aux travaux interdits susceptibles de dérogation. **Il convient de joindre à la convention, une copie de cette déclaration.**

Les autorisations de dérogation délivrées avant le 2 mai 2015, demeurent valables jusqu'à leur terme. Ces autorisations seront portées à la connaissance de l'établissement d'enseignement.

Le jeune ne doit se livrer à ces travaux que sous le contrôle permanent de son tuteur. L'avis médical d'aptitude, donné soit par le médecin chargé de la surveillance des élèves, soit par le médecin du travail de la MSA, est transmis par l'établissement d'enseignement au chef d'entreprise ou responsable de l'organisme d'accueil avant toute affectation du jeune aux travaux interdits susceptibles de dérogation.

L'employeur affecte le jeune aux travaux interdits susceptibles de dérogation nécessaires, en fonction de son niveau de formation, de sa progression dans la formation et des objectifs de la formation.

L'employeur qui déclare déroger tient à disposition de l'inspecteur du travail, à compter de l'affectation du jeune aux travaux en cause, les informations relatives :

- 1° / aux noms, prénoms, date de naissance du jeune
- 2° / à la formation professionnelle suivie, sa durée et aux lieux de formation connus
- 3° / à l'information et à la formation à la sécurité dispensées au jeune conformément aux articles L.4141-1 et L.4141-3 du code du travail

4° / à l'avis médical d'aptitude de procéder à ces travaux

5° / aux noms, prénoms, qualité ou fonction de la ou les personnes compétentes chargées d'encadrer le jeune pendant l'exécution des travaux en question

3/ Engagements de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil en vue de l'affectation du mineur aux travaux réglementés et à ceux ouvrant droit à dérogation permanente

Le responsable de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil certifie se conformer aux dispositions ci-après :

1° avoir procédé à l'évaluation prévue à l'article L4121-3 du code du travail, comprenant une évaluation des risques existants pour les jeunes et liés à leur travail ; cette évaluation est préalable à l'affectation des jeunes à leurs postes de travail ;

A ce titre, en relation avec les travaux prévus, le tuteur présentera au stagiaire l'évaluation des risques effectuée conformément aux articles L.4121-3 et suivants du code du travail propres à l'entreprise ou organisme d'accueil, tirée du document unique, et commentera de manière pédagogique avec lui, les risques auxquels il est susceptible d'être exposé ainsi que les actions de prévention prises pour y remédier.

2° avoir, à la suite de cette évaluation, mis en œuvre les actions de prévention prévues au deuxième alinéa de l'article L4121-3 du code du travail

3° avant toute affectation du jeune à ces travaux, avoir, en application des articles L.4141-1 et suivants du code du travail, informé le jeune sur les risques pour sa santé et sa sécurité et les mesures prises pour y remédier et lui avoir dispensé la formation à la sécurité correspondante en s'assurant qu'elle est adaptée à son âge, son niveau de formation et son expérience professionnelle.

4° assurer l'encadrement du jeune en formation par une personne compétente durant l'exécution de ces travaux ;

5° avoir obtenu, de la part de l'établissement d'enseignement pour chaque jeune, la délivrance d'un avis médical d'aptitude, cet avis médical est délivré chaque année soit par le médecin chargé du suivi médical des élèves, soit par le médecin du travail de la MSA

4/ Liste des travaux interdits susceptibles de dérogation auxquels le jeune sera affecté :

Indiquer le type de matériel et ses conditions d'utilisation, conditions d'encadrement par le tuteur, port d'équipements de protection individuelle. Le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme doit ne faire utiliser que des matériels conformes à la réglementation.

5/ Travaux ouvrant droit à dérogation permanente :

5-1 Précisions relatives aux équipements de travail mobiles automoteurs et de levage

En application de l'article R.4323-55 du code du travail, la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage, dont les tracteurs agricoles, nécessite une formation adéquate et préalable.

Pour les élèves mineurs, une déclaration de dérogation est nécessaire pour la conduite de tous les équipements de travail mobiles automoteurs, y compris les tracteurs agricoles et forestiers, en application de l'article D.4153-27 du code du travail.

Toutefois, cette déclaration de dérogation n'est pas nécessaire pour la conduite des équipements automoteurs et des équipements de travail servant au levage, pour les jeunes ayant reçu la formation préalable, prévue à l'article R.4323-55 du code du travail et s'ils sont titulaires de l'autorisation de conduite prévue à l'article R4323-56 du même code, s'agissant des équipements dont la conduite est subordonnée à une telle autorisation.

La conduite des tracteurs agricoles et forestiers par les mineurs n'est possible, que s'ils sont âgés d'au moins 15 ans, pour des matériels répondant cumulativement aux trois conditions techniques suivantes :

- 1/ existence d'une structure de protection contre le renversement ;
- 2/ maintien de celle-ci durant la conduite en position non rabattue ;
- 3/ existence d'une ceinture de sécurité ventrale maintenant le conducteur au poste de conduite.

L'affectation des mineurs d'au moins 15 ans à la conduite des tracteurs agricoles et forestiers ne répondant pas aux 3 conditions techniques cumulatives explicitées ci-dessus et à celle des quadricycles à moteur est interdite sans possibilité de dérogation.

Par ailleurs, les jeunes d'au moins 15 ans, pouvant attester d'une formation préalable à la conduite en sécurité, au sens de l'article R.4323-55 du code du travail, peuvent bénéficier, au sens de l'article R.4153-51 du code du travail, d'une dérogation permanente à la conduite des tracteurs agricoles et forestiers, équipés d'une ceinture de sécurité et d'une structure de protection contre le renversement, maintenue en position non rabattue.

A défaut de formation préalable adéquate, une déclaration de dérogation auprès de l'inspecteur du travail est requise pour la conduite par les jeunes d'au moins 15 ans des tracteurs agricoles et forestiers répondant aux 3 conditions techniques cumulatives précitées.

6) Majeurs (âgés de plus de 18 ans) :

Pour les élèves majeurs, il n'est pas nécessaire de solliciter une dérogation pour l'utilisation de machines dangereuses.

Toutefois, toutes les conditions de sécurité devront être respectées dans l'application de la réglementation et le Maître de stage veillera au bon déroulement des tâches.

La convention de stage doit être signée par les trois parties (maître de stage, stagiaire / famille, établissement) avant le début du stage. Tout changement par rapport à la convention signée, changement de dates de stage par exemple, doit donner lieu à un avenant, signé par les trois parties, en amont du changement.

Synthèse des principales obligations de chacun

Elève	Maître de stage	Etablissement
Respect des horaires	Respect de la législation en tant qu'employeur de main d'œuvre	Assurer l'information du cadre réglementaire pour chacune des parties
Respect des consignes de travail et de sécurité	Veiller à la mise en œuvre des consignes de sécurité	Organisation des visites médicales pour les stagiaires
Prendre en compte les recommandations pédagogiques pour le bon déroulement du stage et la réalisation du dossier technologique.	Fournir les informations nécessaires à la mise en œuvre des tâches et à la réalisation du dossier technologique	Suivi pédagogique
	Informers l'établissement en cas d'absence	

2) Fiche signalétique de l'entreprise de stage

Nom et Prénom de l'élève : Classe :

ENTREPRISE

<p>Nom et Prénom du chef d'entreprise :</p> <p>Statut juridique:</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Tel : Nombre d'associés si société :</p> <p>Mail :</p> <p>Nom du maître de stage (si différent du chef d'entreprise) :</p>
--

Descriptif

<p>Main d'œuvre totale : ETP (équivalent temps plein), dont salariale :ETP</p>
--

PRODUCTIONS AGRICOLES	TRANSFORMATION ALIMENTAIRE
<p>Surface agricole utile :ha</p> <p>Espèces et surfaces des principales cultures :</p> <p>Elevage(s), espèces et effectifs :</p>	<p>Principaux produits fabriqués :</p> <p>Production annuelle :</p>
<p>Caractéristiques : respect d'un cahier des charges particulier, signe de qualité, autres ...</p>	

Quelles seront les activités réalisées par le stagiaire (à détailler) :

.....
.....
.....
.....
.....

Réservé à l'équipe enseignante
Un processus technologique adapté est présent sur le lieu de stage : oui non

3) Calendrier

Le calendrier ci-dessous indique les principales étapes permettant d'aboutir dans les temps et sereinement à la réalisation du dossier technologique, et à la préparation de l'épreuve terminale orale.

Contenu	Délai
Recherche de stage et signature des conventions	Jusqu'à Noël de la première année
Réalisation du stage	5 semaines en première année
Approche du thème du dossier	Première année
Rédaction de la présentation entreprise et du thème	Avant Toussaint de la seconde année
Rédaction du dossier	Noël de la terminale
Finalisation du dossier (4 exemplaires : 2 pour le jury + entreprise + élève)	Février- Mars de la terminale selon spécialité
Préparation à l'oral	Février à Mai de la terminale

Tout au long de l'année scolaire, la réussite de ce travail demande un engagement particulier de la part de l'élève.

L'équipe technique s'engage à suivre tous les élèves respectant les échéances prévues. Tout élève ne respectant pas ce calendrier, sans raison acceptable, prend le risque de ne pas bénéficier du suivi de l'équipe pédagogique.

4) Evaluation : l'épreuve E9

2.4.1 - Les CCF

Ils peuvent être sous forme écrite, orale ou pratique.

Ils visent à évaluer les capacités des candidats à identifier, observer et analyser une activité de production ou de transformation dans un territoire, ainsi qu'à mobiliser des connaissances et méthodes nécessaires à la compréhension de choix techniques, et de leurs impacts territoriaux.

Ils sont au nombre de deux : un en fin de première, et le second en fin de terminale.

Leur coefficient total est de 3.

2.4.2 - L'épreuve terminale

Il s'agit d'une épreuve orale de coefficient 5, évaluant trois capacités :

- communiquer à l'écrit et à l'oral. L'écrit prend la forme d'un dossier technologique réalisé à l'issue du stage individuel.
- formuler une problématique à partir d'une situation concrète
- mobiliser des éléments de réponse au regard d'une problématique

L'épreuve a une durée de 30 minutes, comprenant deux parties :

- un exposé du candidat sur son dossier (10 minutes). Cette partie vise à évaluer la démarche méthodologique, les connaissances mises à contribution et les conclusions personnelles du candidat : présentation et justification de la problématique, description de la méthodologie, origine et traitement des données, pertinence et qualité des connaissances technologiques, bien-fondé des conclusions personnelles, et des propositions éventuelles. Cette présentation s'appuie obligatoirement sur des supports. Actuellement, les supports informatiques sont déconseillés, car tous les centres d'examen ne sont pas suffisamment équipés en matériel de vidéo projection.
- Réponse à des questions ouvertes sur le dossier (20 minutes). Cette partie vise à évaluer les capacités du candidat à argumenter, à hiérarchiser, et à synthétiser ses propos. Elle vise aussi à évaluer l'étendue de ses connaissances technologiques.

Le jury est constitué de deux enseignants des disciplines techniques. La grille de correction figure en document 1, page 32.

Un candidat qui ne remet pas de dossier écrit, dossier technologique, ne peut pas se présenter à l'épreuve E9.

*Le dossier technologique a pour objectif de définir, analyser, discuter, à l'aide d'arguments scientifiques, techniques et socio économiques, une **problématique** en rapport avec le module M9. C'est un travail de réflexion et d'investigation conduit **individuellement** sur une préoccupation **contextualisée**. (extraits de documents officiels).*

Pour réaliser ce travail, l'élève doit avoir une démarche, appelée problématique, qui consiste à :

- identifier une question liée à un thème. Ce thème peut être une technique, une pratique professionnelle, une innovation technologique, une question d'actualité
- justifier la questions choisie par rapport au contexte
- utiliser des outils permettant d'apporter des éléments de réponse (recherche documentaire, observation de terrain, travail d'enquête ...). Dans sa réponse, l'élève devra être capable de justifier l'existant en apportant des arguments issus de ses connaissances, des informations recueillies en situation, et à partir de documentation. Il doit donc être capable de « *débattre sur l'existant* », mais aussi de discuter sur les évolutions possibles, « *débat sur le champ des possibles* »(grille de correction).

La réponse doit être adaptée à l'entreprise du stage, c'est-à-dire contextualisée.

Le dossier n'est :

- ni un travail descriptif de type rapport de stage
- ni un projet technique élaboré, relevant du niveau BTS.

La question du dossier technologique

Le thème et la question choisis portent :

- **pour les productions** : sur un sujet lié aux productions animales, ou végétales, ou encore à l'intersection de ces domaines. La question porte forcément sur un processus de production. En productions animales, une question purement tournée vers de la transformation sera hors sujet. En productions végétales : la gestion ou l'aménagement de l'espace ne sont pas des thèmes autorisés (attention pour les stages en forêt ou certaines pépinières).

- **pour les transformations** : sur un sujet lié à un procédé de fabrication ou la mise en œuvre du management de la qualité dans l'entreprise ou le contrôle qualité. La problématique peut également porter sur la relation du produit au territoire, sur la politique environnementale de l'entreprise, ou sur la situation de l'entreprise par rapport au produit concerné.

Quelques exemples

En production agricole, la question peut porter sur :

- une particularité de l'exploitation. Ex : comment faire face à la réduction des références laitières en élevage caprin ?
- un point fort ou un point faible, et leurs conséquences. Ex : comment optimiser le système fourrager avec des capacités d'irrigation limitées ? Comment améliorer les résultats de reproduction par une meilleure maîtrise des critères environnementaux ?
- une justification / réflexion concernant une pratique, un choix technique. Ex : comment lutter contre le puceron sur une culture de tomate en agriculture biologique ?
- l'évolution d'une pratique / d'un équipement. Ex : comment gérer la reproduction d'un troupeau caprin pour faire du fromage toute l'année ? Faut-il convertir l'atelier en AB ? Faut-il privilégier le désherbage chimique ou mécanique dans les vignobles ? Comment réduire le temps de travail par un réaménagement du bâtiment d'élevage ?

En transformation alimentaire, la question peut porter sur :

- Comment l'entreprise limite-t-elle le nombre de non-conformités ?
- Comment l'entreprise organise-t-elle ses activités de production ?
- Comment la traçabilité est-elle réalisée au sein de l'entreprise ?
- Comment les pratiques d'hygiène permettent-elles de maîtriser les contaminations ?

La forme du dossier technologique

Le dossier doit comporter :

- couverture (NOM Prénom, année, intitulé de la problématique)
- remerciements
- fiche signalétique de la structure d'accueil (facultatif)
- résumé
- sommaire paginé (une page maximum)

- introduction (une page maximum)
- corps du dossier :
 - o présentation de l'exploitation de stage (5 pages maximum)
 - o réponse à la question pour l'exploitation de stage
- conclusion rappelant pertinemment la réponse apportée à la question (une page maximum)

20 pages

- sources documentaires utilisées, personnes ressources consultées
- annexes : 10 maximum (documents techniques ou informations utiles à la compréhension du dossier, mais non indispensables).

La question choisie doit être justifiée dans le dossier, en introduction, ou à l'issue de la première partie.

Le dossier est rendu fin avril ou début mai, en 3 exemplaires, dactylographiés et reliés. Ils sont remis au jury de l'épreuve orale un mois avant l'examen.

Préparation / accompagnement des élèves

Les élèves bénéficient d'une préparation et d'un accompagnement des équipes enseignantes tout au long des deux ans de formation :

- les stages collectifs : le stage territoire et de développement durable, ainsi que le stage EIL permettent de visiter des entreprises, de procéder à leur analyse, et de réaliser des travaux dont la démarche relève de celle que les élèves auront à réaliser pour leur dossier technologique
- accompagnement en première / terminale
 - o réalisation d'un stage à la ferme ou à l'atelier agro-alimentaire en première, donnant lieu à un travail similaire
 - o heures d'accompagnement personnalisé en 1^{ère} et terminale
 - o suivi de l'avancement du dossier technologique et préparation à l'oral par les équipes pédagogiques en terminale

Ce suivi permet aux élèves engagés dans leur travail de progresser dans les meilleures conditions. Il valorise l'investissement des élèves.

Document 1 - Grille de correction de l'épreuve orale

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Examen : **Bac techno STAV**
 Session :
 Centre :

**ANNEXE 5 : BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE STAV
 E9 :Technologies**

N° d'anonymat
 ou Nom-Prénom du candidat :

Épreuve : **E9 - ETP**
 EIL :
 Date :
 N° jury :

CAPACITES/ CRITERES	Degré d'atteinte des capacités				Note	OBSERVATIONS
	--	-	+	++		
COMMUNIQUER - Qualité du document écrit (respect des consignes ; structuration et cohérence du dossier ; présentation, expression écrite) - Qualité de l'expression orale (précision du vocabulaire, clarté de la formulation, expression orale et aisance gestuelle, gestion du temps) - Choix et valorisation de supports de communication - Aptitude à argumenter et débattre avec le jury (compréhension des questions, adaptation des réponses, convictions références mobilisées)					/6	
FORMULER UNE PROBLEMATIQUE A PARTIR D'UNE SITUATION CONCRETE - Prise en compte et analyse des éléments déterminants du contexte en lien avec la problématique - Pertinence de la problématique au regard des éléments du contexte - Qualité de la formulation de la problématique					/5	
MOBILISER DES ELEMENTS DE REPOSE AU REGARD D'UNE PROBLEMATIQUE - Justification de la démarche mise en œuvre - Mobilisation de connaissances et de références appropriées pour le traitement de la problématique - Regard critique sur les pratiques ou les décisions observées (débat sur l'existant) ou sur les évolutions présentées (débat sur « le champ des possibles »)					/9	
Note en points entiers					/20	

Appréciation générale :

Signature(s) du jury

IV. PRINCIPALES DATES À RETENIR

CLASSE DE PREMIERE

Réunion info parents de rentrée : 13 Septembre 2018 à 17h45

Réunion parents/profs : 21 Décembre 2018 de 14h30 à 19h30 avec réunion de présentation du dispositif parcours sup de 13h30 à 14h30

Journée portes ouvertes : 09 mars 2019, présence obligatoire

Stages collectifs :

Stage développement durable, en lien avec le stage territoire : 11 septembre et 27 septembre 2018.

Stage territoire dans le Trièves : du 17 au 21 septembre 2018.

Journées santé et sécurité au travail : 02 Octobre 2018 et 25 janvier 2019 (production).

Stage module technique (EIL) : 10,11 et 12 novembre 2018 au matin.

Lutte contre les discriminations : 21 mars 2019.

Stage plein air du 11 au 14 juin 2018 à confirmer avec la date du bac de français.

Sorties culturelles :

Opéra, Lyon : 22 mars 2019 à confirmer (première A).

Temps forts alimentation / agriculture :

Festival Aliment'erre, en lien avec le module M7.1 (élèves de 2^{nde} et 1^{ère}) : 13 novembre 2018.

CLASSE DE TERMINALE

Stage module technique (EIL) : 13 septembre, 15 et 16 novembre 2018 matin.

Bac blanc 26,28 et 29 Mars 2019, oraux de langues du 01 au 05 avril 2019.

Remise du dossier technologique pour le jury : fin avril ou début mai 2019 avec des étapes calées sur l'année.

Orientation CIO fin novembre 2018 APECITA dates à définir.

Voyage en Croatie 15 au 20 octobre 2018.

CLASSES DE PREMIERE ET TERMINALE

Devoirs du samedi : voir calendrier fourni en début d'année.

Matinée agro-écologie : 05 Février 2019.

Visite médicales : 20 Novembre 2018.